



Usurpation identité suite à amende de la STAS

Par Visiteur

Bonjour suite a un courrier de la stas pour une amende à régler, j'ai déposer plainte contre x pour usurpation d'identité car ce n'était pas moi qui à fait l'amende. 2 jour après j'ai sue qui c'était, l'amende a été réglée et je souhaiterais retirer ma plainte. Puis je le faire?

Par Visiteur

Bonjour,

Vous pouvez tout à fait retirer votre plainte en envoyant un courrier. Cependant sachez que le retrait de plainte ne met pas nécessairement fin aux poursuites engagées à l'encontre de la personne.

Cordialement